



Rupture conventionnelle

Par JINVEST

Bonjour

J'ai accepté une rupture conventionnelle que je pense être abusive en Août 2022. En effet en Novembre la société dépose le bilan.

Ai-je la possibilité de re qualifier ce licenciement en licenciement économique ?

Merci

Cordialement

Par isernon

bonjour,

une rupture conventionnelle n'est pas un licenciement.

une rupture conventionnelle est un mode de rupture du contrat de travail à l'amiable entre le salarié et l'employeur.

salutations